

Allo retraite : le 3960 pour connaître le montant imposable de votre retraite de Sécurité sociale

Comme chaque année, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et son réseau de caisses régionales ont envoyé entre la fin janvier et la mi-mars un courrier indiquant le montant de la retraite de Sécurité sociale à déclarer aux impôts.

Les personnes résidant en Métropole ou dans les Dom qui ne l'auraient pas reçu ou celles qui l'auraient égaré peuvent appeler le 39 60 (0,12 € la minute), un service particulier est mis à leur disposition à compter du 2 avril pendant 2 mois.

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h30, des conseillers répondent aux retraités après leur avoir demandé leur numéro de Sécurité sociale.

En dehors de ces jours et de ces horaires, le serveur vocal « Allo retraite » est à disposition 7 jours sur 7, 24h sur 24, pour indiquer de façon automatique le montant de la retraite à déclarer aux impôts et recevoir un duplicata du montant à déclarer.

Ces informations personnalisées sont accessibles à partir du numéro de retraite et du code confidentiel communiqué sur l'accusé de réception de la demande de retraite.

A noter que les retraités peuvent également consulter le site www.retraite.cnv.fr rubriques « être à la retraite » et ensuite « fiscalité et retraite » pour tous renseignements sur le montant imposable de la retraite. (Il est nécessaire pour cela d'avoir reçu par courrier, suite à une inscription en ligne, un code confidentiel.)



Mardi 03 Avril 2007

Source : Cnav

Lu 293 fois

Source :

<http://www.senioractu.com>